

# DES POSTES À POURVOIR...

## ... À SINGAPOUR

Nous avons pu admirer une belle photo des tours de Singapour dans l'annonce des postes proposés. Le texte de l'annonce était, quant à lui, moins fun : Les contrats proposés sont des contrats locaux, pour une durée de 12 mois minimum.

Voilà de quoi nous interpeller ! Pourquoi la direction publie-t-elle cette annonce dans l'intranet ?

Ne faudrait-il pas publier cette annonce à Singapour, là où se trouvent des personnes capables de décortiquer un CDD (CDI ?) de droit local ?



# ASSURANCE-CHOMAGE

## CE QUI A CHANGÉ LE 1ER NOVEMBRE

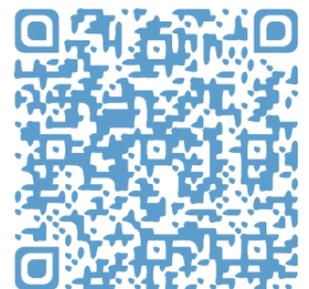
Plusieurs règles issues de la convention Unédic du 14 mai 2017 entrent en vigueur à compter du 1er novembre.

Alors qu'une réforme de l'assurance-chômage se profile, dans le cadre du second volet de la refondation sociale voulue par l'exécutif, les mesures actées au printemps par les partenaires sociaux s'appliquent aux personnes perdant leur emploi après le 31 octobre.

À commencer par la modification du **calcul de l'allocation chômage**. Jusqu'alors, les personnes enchaînant les CDD très courts percevaient une indemnisation plus favorable que celles ayant effectué des emplois longs. « Avec l'explosion des contrats courts de ces dernières années [+ 166 % des embauches en CDD de moins d'un mois en quinze ans], ces règles posaient un problème d'équité de plus en plus prégnant », souligne la CFDT. Désormais, c'est donc le nombre de jours effectivement travaillés qui sera pris en compte, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail. Les conditions d'affiliation au régime ont également été revues afin de permettre un accès facilité aux salariés effectuant un nombre d'heures restreint chaque jour. Ainsi, pour bénéficier de l'assurance-chômage, un salarié devra avoir travaillé au moins 88 jours ouvrés ou 610 heures (contre 122 jours calendaires ou 610 heures). D'après les premières estimations de l'Unédic, **34 000 nouveaux allocataires devraient bénéficier de la mesure.**

### Un abondement du CPF pour les plus de 50 ans

Les évolutions du marché du travail et l'allongement de carrière ont poussé les partenaires sociaux à repenser les durées maximales d'indemnisation pour les plus de 50 ans. « Il s'agit d'opérer un changement de regard sur la filière senior, qui ne serait plus liée au seul volet indemnisation mais à un accompagnement et une formation ouvrant de réelles perspectives professionnelles », explique la CFDT. Au 1<sup>er</sup> novembre, tous les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans vont pouvoir bénéficier d'un abondement de 500 heures de formation supplémentaires sur leur compte personnel de formation (CPF). L'entrée dans la filière senior (qui permettait jusqu'alors une indemnisation de trente-six mois contre vingt-quatre pour les autres tranches d'âge) est quant à elle repoussée par paliers : la durée maximale sera de trente mois pour les plus de 53 ans (avec la possibilité de prolonger l'indemnisation de six mois s'ils utilisent leurs heures de formation supplémentaires pendant cette période) et de trente-six mois à partir de 55 ans.



EN SAVOIR PLUS ►

[https://www.cfdt.fr/portail/actualites/emploi/-/formation/assurance-chomage-ce-qui-a-change-le-1er-novembre-srv2\\_568904](https://www.cfdt.fr/portail/actualites/emploi/-/formation/assurance-chomage-ce-qui-a-change-le-1er-novembre-srv2_568904)



# RÉFORMES SOCIALES

## C'EST PARTI POUR L'ACTE 2

Le gouvernement a lancé à la mi-octobre le second volet des réformes sociales. Les trois sujets seront traités séparément mais feront l'objet d'un projet de loi global présenté au printemps.

### Des groupes de travail sur l'apprentissage

Premier volet de ces réformes, l'apprentissage est sans doute le plus consensuel. La concertation, prévue à l'origine le 31 octobre et reportée au 10 novembre, débutera par une réunion plénière réunissant partenaires sociaux et régions, et sera suivie de rencontres hebdomadaires durant tout le mois de novembre autour de quatre groupes de travail : statut de l'apprenti, entreprise et apprentissage, gouvernance et financement, offre de qualification. Un voyage d'études, au Danemark et en Suisse, doit permettre aux représentants syndicaux et patronaux d'observer les systèmes d'apprentissage dans ces deux pays. En France, à peine 400 000 jeunes suivent cette voie (soit 7 % des 16-25 ans), deux fois moins qu'en Allemagne ou qu'en Suisse. Les freins culturels d'une filière encore trop souvent perçue (à tort) comme une « voie de garage » et le maquis

de dispositifs dans lequel les jeunes doivent se débrouiller seuls en constitueraient les principaux obstacles. Pour l'exécutif, il s'agit donc de « *changer l'image de l'apprentissage et de le transformer en profondeur pour en faire une filière d'excellence* ». La CFDT, qui plaide pour la création d'un véritable statut de l'apprenti assorti d'un certain nombre d'aides (logement, mobilité), estime que « *la concertation démarre sous de bons auspices. Maintenant, le résultat se mesurera à la hausse du nombre d'apprentis, et à plus d'apprentis accompagnés, dans un parcours positif leur permettant d'accéder à l'emploi* ».

### Les inconnues de l'assurance-chômage

De tous les sujets, c'est celui de [l'assurance-chômage](#) qui cristallise le plus de craintes. Sur la forme, le flou demeure quant aux suites de la réunion multilatérale qui doit lancer la réforme fin novembre et la question de la gouvernance du régime, que l'exécutif souhaite tripartite à partir de 2018. Ce serait, pour la CFDT, oublier un peu vite que « *les partenaires sociaux ont su prendre leurs responsabilités dans la gestion de l'assurance-chômage en maintenant le niveau d'indemnisation et en créant des droits nouveaux pour les plus précaires* ». Sur le fond, la concrétisation des engagements de campagne d'Emmanuel Macron – à savoir l'élargissement de l'assurance-chômage aux indépendants et démissionnaires – fait craindre le basculement d'un régime assurantiel et contributif à un régime forfaitaire et à une baisse de l'indemnisation. « *Nous avons l'assurance du chef de l'État et du Premier ministre qu'ils ne toucheraient ni à la durée ni au montant de l'allocation* », précisait Laurent Berger au terme des entretiens bilatéraux de la mi-octobre. Mais la prise en charge financière d'une telle mesure reste la grosse interrogation. La CFDT s'inquiète également du renforcement des contrôles des chômeurs, que souhaite instaurer le gouvernement via la suspension des allocations en cas de recherche d'emploi insuffisantes ou du refus de plus de deux offres d'emploi « décentes ». « *Je n'accepte pas cette forme de stigmatisation permanente qui reviendrait à dire que le chômage serait de la responsabilité des chômeurs* », a martelé Laurent Berger en réponse à la proposition du Medef de contrôler de manière quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle les demandeurs d'emploi. Autre piste examinée par l'exécutif : l'instauration d'un bonus-malus afin de pénaliser les contrats courts (dont le nombre a explosé au cours des quinze dernières années). Une vieille revendication portée par la CFDT sous la forme d'une cotisation patronale dégressive en fonction de la durée des contrats pour « *responsabiliser l'entreprise dans l'organisation des contrats courts* ».

### Négociation sur la formation professionnelle

« *Ces réformes doivent constituer une nouvelle étape pour la sécurisation des parcours professionnels, pour donner la possibilité aux demandeurs d'emploi et aux salariés d'évoluer professionnellement, de rebondir et de pouvoir se réorienter* », a insisté Laurent Berger lors de ses rencontres avec Emmanuel Macron, Édouard Philippe et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, courant octobre.

La formation professionnelle occupe une place de choix dans cet objectif. Sur ce thème, le gouvernement a répondu à la demande des partenaires sociaux d'engager une négociation interprofessionnelle. Elle se fera à partir d'un document d'orientation dévoilé début novembre. Mais la CFDT a d'ores et déjà affiché ses ambitions en portant notamment une attention aux salariés les plus fragiles. Cette réforme doit amener les entreprises à prendre leurs responsabilités afin d'améliorer leur employabilité à l'heure où des bouleversements technologiques et écologiques sont en cours, rappelle-t-elle. Formation professionnelle, assurance-chômage et apprentissage feront l'objet d'un projet de loi discuté au printemps 2018 en vue d'une adoption dès l'été suivant.



**EN SAVOIR PLUS ▶**

[https://www.cfdt.fr/portail/actualites/l-agenda-social/reformes-sociales-c-est-parti-pour-l-acte2-srv2\\_568781](https://www.cfdt.fr/portail/actualites/l-agenda-social/reformes-sociales-c-est-parti-pour-l-acte2-srv2_568781)

**Au travail, tu préfères :**

**SUBIR**

**OU**

**AGIR?**

**Cfdt: #ChangeonsLeTravail**

# AMÉLIORONS ENSEMBLE VOTRE VIE AU TRAVAIL

**72 % DES SALARIÉS** AIMERAIENT DAVANTAGE  
PARTICIPER AUX DÉCISIONS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL.

C'EST POURQUOI LA CFDT REVENDIQUE PLUS DE DÉMOCRATIE  
DANS LES ENTREPRISES POUR QUE LA PAROLE DES SALARIÉS SOIT DAVANTAGE  
PRISE EN COMPTE. **ET VOUS, QUE CHANGERIEZ-VOUS DANS VOTRE TRAVAIL?**

**VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE** La gestion des horaires  
et plannings se transforme souvent en casse-tête et s'ajoute aux difficultés  
de transport, de logement ou de garde d'enfant.

**21%** des salariés déclarent qu'être parent est pénalisant dans leur entreprise.

**1** Le trajet domicile/travail est pénible pour plus d'un salarié sur cinq.

Des réponses à ces problèmes peuvent être apportées au niveau de l'entreprise : financement  
de places en crèche, participation au dispositif Action logement... Il est aussi possible  
de discuter de l'organisation du travail, des plannings, d'un compte épargne temps...

**NUMÉRIQUE** L'informatique, les smartphones ou la robotisation sont une chance  
à condition que les conditions de travail soient respectées.

**27 %** des salariés répondent à leurs mails pros pendant leurs congés.

**1** Un salarié sur deux voudrait pratiquer le télétravail mais ne le peut pas.

Il est possible dans l'entreprise de négocier la mise en place d'un télétravail accessible  
et encadré, ou le droit à la déconnexion que la CFDT a obtenu au niveau national.

**SANTÉ AU TRAVAIL** Il n'est pas normal que le stress et de mauvaises conditions  
de travail et du stress détériorent la santé de certains d'entre nous.

**44 %** des salariés ressentent des douleurs physiques

**34 %** dorment mal à cause de leur travail.

Il est indispensable de faire de la prévention dans l'entreprise, de donner la possibilité  
à chacun d'améliorer son poste de travail et de mettre ses idées en pratique.

**SALAIRES, CONGÉS, HIÉRARCHIE...**

Les ordonnances réformant le code du travail ne favorisent pas  
la prise en compte de la parole des salariés. Mais avec vos idées  
et la force de la CFDT pour agir dans l'entreprise,  
il est possible de changer les choses.

LA CFDT EST DÉSORMAIS 1<sup>er</sup> SYNDICAT DU PRIVÉ.  
Elle a besoin de vous et de vos idées pour agir ensemble.  
REJOIGNEZ-NOUS.



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# CONTACT CFDT

Site de la CFDT gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## Vos représentant.e.s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
<b>Ile de France</b>	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Isabelle LUSZCZYK	cfdtnord@free.fr	
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

### GFI PROGICIELS

Reims	Éric CASTELAIN	eric51.cfdt@gmail.com	
-------	----------------	-----------------------	--

### Hors UES

<b>COGNITIS</b>	Contact	cfdt.cognitis@gmail.com	
-----------------	---------	-------------------------	--

<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	
---------------------------	--------------	------------------------	--

<b>GFI INFORMATIQUE TELECOM</b>	Marie-Claire VIGUIER	cfdtgfiit@gmail.com	
---------------------------------	----------------------	---------------------	--

<b>Business Document</b>	Dominique BERNARDINI	cfdt.bdoc@gmail.com	06 11 78 72 93
--------------------------	----------------------	---------------------	----------------

## Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, Signalez-vous auprès des représentant.e.s **CFDT** de votre périmètre.

